



Affiché le 22/12/21

Compte Rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021

PRESENT(ES) : Mmes et Mrs SCHNEIDER Alexandre - DOUET Jean-François – MOURET Sylvie – BRISSON Hervé – LHERMENIER Sandrine – AUBRY Jérôme - MORIN René – LEROUGE Michel – TRIPOTEAUD Dominique – NEVES Jaime – RENAUDIN Stéphanie – NOUVEAU Maria-José – BRUN Françoise – BON Jean-François

ABSENT(ES) EXCUSE(ES) : Mme VAN VLAMERTYNGHE Chrystel – Mme Hélène BERTHOU – Mme PESSIOT Marine – M. STAUDER Jean-Denis – Mme RUAUD Lydie

ABSENT(ES) NON EXCUSE(ES) :

PROCURATION(S) :

Mme VAN VLAMERTYNGHE Chrystel à M. DOUET Jean-François

Mme PESSIOT Marine à M. AUBRY Jérôme

M. STAUDER Jean-Denis à Mme NOUVEAU Maria-José

Mme RUAUD Lydie à M. SCHNEIDER Alexandre

Secrétaire de séance : Mme NOUVEAU Maria-José

Ouverture à 18 heures 05 de la séance par Monsieur le Maire.

Monsieur le maire informe que deux conseils municipaux ont lieu de façon rapprochée car la délibération relative à la voirie communautaire doit être votée avant le 15 décembre 2021.

A – Administration générale

1 - Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2021

L'approbation du procès-verbal du 29 septembre 2021 est reportée au prochain conseil municipal.

B – Ressources Humaines

2 – Création du poste chef de projet « Petites villes de demain » - Modification de la délibération du 29 septembre

Monsieur le maire rappelle la délibération du 29 septembre 2021 relative à la création d'un poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » à compter du 1^{er} janvier 2022.

Suite à la demande de Mme la Sous-Préfète de Saintes, il est nécessaire d'avancer le recrutement au mois de décembre afin de solliciter les subventions « ingénierie Petites Villes de Demain » dès l'exercice 2021.

Dans cette optique, M. le Maire informe qu'une candidate avait été retenue pour ce poste mais qu'elle s'est désistée, obligeant le recours à une nouvelle procédure de recrutement.

Adopté à l'unanimité :

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

C – Intercommunalité

3 - Point info Touristique – Compétence Cdc « Tourisme » - convention d'objectifs et de moyens 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que la Cdc détient la compétence « Tourisme » depuis le 1er janvier 2017. A ce titre, un partenariat existe entre la Cdc Cœur de Saintonge et la commune, permettant de renforcer et d'assurer le service touristique local via un Point Info Tourisme.

Une convention annuelle d'objectifs et de moyens formalise ce partenariat. Celle-ci prévoit ce qui incombe à chaque partie en terme de moyens humains, matériels et financiers. Ainsi, la commune met notamment à disposition de la Cdc, un local nécessaire au fonctionnement du Point Info Tourisme. En contrepartie, celle-ci rembourse la commune des charges supportée par cette dernière. Au titre de l'année 2020, la commune a perçu la somme de 8 233,50 €, correspondant au fonctionnement du point Info Touristique pour une période de 3 mois au lieu de 6 (année COVID).

A l'instar de 2020, la situation sanitaire de l'année 2021 a eu pour conséquence une ouverture réduite avec une activité de 2 mois au lieu de 3. L'ajustement proposé par la Cdc correspond en conséquence à la somme de 7 331 €.

Il est proposé d'accepter les conditions de remboursement de la mise à disposition du bâtiment accueillant le Point Info Touristique sus-énoncées et d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et en particulier la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité :

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

4 - Voirie d'intérêt communautaire – modification de l'inventaire

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 2.2-3 relatif à la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » ;

Considérant les voies mises à disposition de la communauté de communes, dans le cadre de l'exercice de la compétence pré-citée, listées en annexe et la cartographie associée ;

Monsieur le maire propose de délibérer sur la mise à jour de ces voies représentant un linéaire transféré de 20 865 mètres.

Adopté à l'unanimité :

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

5 – Questions et informations diverses

Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien (DIA)

N° DIA	REFERENCES CADASTRALES	PERSONNES
1_DIA_WD33	18-20 RUE DES PLACES	MME PONTOIZEAU CHANTAL
2_DIA_AA 0226_0227	41 AV RENE CAILLE	MR PINSONNEAU-GACHINAT ERIC
3_DIA_AH 166	17B AV BERNARD CHAMPBENOIT	MR DEMONSAY BERNARD
DIA AA 53	12 AV RENE CAILLE	MME DAUNAS MONIQUE EPOUSE BOINARD
DIA AA 245	RUE JULES FAVRES	MR ET MME ROURE
DIA AB 108	RUE DU VIEUX PONT	MME GACHINA ANNIE EPOUSE CHAVALLIER
DIA AB 129	16 RUE DU DOCTEUR GILBERT	MR GABOULAUD BERTRAND
DIA AB 231	7 RUE DES ALLARDS	MR ET MME GEINDREAU
DIA AB 254	14 RUE DES REMPARTS	MME DUMAS MONIQUE VEUVE BRUERE
DIA AC 21_23	31 AV LIOTARD ET AV LIOTARD	MR DELNESSE ET MME VANASSCHE
DIA AH 21	54 AV ANDRE MALRAUX	MR FONTAINE MICHEL

DIA AH 136	68 AV ANDRE MALRAUX	EURL ALPHIPI
DIA AI 24	30 RUE DES ALLARDS	MR JEAN
DIA AI 82_AI 83	9 RUE DU JARD	MME LOUGUET MARIE
DIA C 933_1276_1281	LE SEGUINIÈRE ET 38 CHEMIN DE LA SEGUINIÈRE	MR ET MME VEDRENNE
DIA_AH 90_91_139_172_171_152	6 IMPASSE DU MOULIN FORT ET CHEMIN DE BESSEC	MME CANTON
DIA_AB 256	18 RUE DE VERDUN	MME CHOTARD FLORIANE
DIA_AE 45	5 RUE DU GRAND FIEF	MR ET MME DUBUISSON
DIA AN 21	18 RUE DE LIAUZE	MME CARDEUR CHRISTIANE

Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal

NUMERO	DESIGNATION	DATE
08_2021_	décision maire Agysoft	30/09/21
09_2021_	decision_maire_ARS	04/10/21
10_2021	_décision_maire_DSIL_Salle polyvalente	21/10/21
11_2021	_décision_maire_DSIL_salle_polyvalente	04/11/21

La séance est levée à 18H27

A Pont l'Abbé d'Arnoult, le 20 décembre 2021

***Le Maire,
Alexandre SCHNEIDER***

